

**PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DU MONDE D'APNEE EAU LIBRE 2024**  
**CATEGORIES MASTER (50 ANS ET +)**  
**Octobre 2024 (lieu et dates non connus à ce jour)**  
**CONDITIONS A SATISFAIRE**

**Objectif :** garantir que les sportifs engagés dans un championnat du monde master représentent dignement la France

**Moyen :** conditionner l'engagement d'un sportif par la réalisation de performances minimales définies au regard du niveau mondial constaté lors du précédent championnat du Monde

**CONDITIONS À SATISFAIRE (CUMULATIVES)**

Pourront prétendre être engagés au championnat du Monde d'apnée eau libre pour représenter la France, les seuls sportifs qui, au cours de la saison :

- ✓ Ont réalisé au cours de la saison 2024 et avant le 2 septembre 2024 au moins 1 fois la Performance Master Apnée Eau Libre de sa catégorie d'âge dans une épreuve au choix lors :
  - Du championnat de France Eau Libre
  - Du Trophée Corsica
  - D'une compétition officielle inscrite au calendrier de la CMAS ou d'une fédération nationale étrangère membre de la CMAS à la condition que cette dernière **applique le règlement international CMAS**
- ✓ N'ont pas fait l'objet de syncopes répétitives
- ✓ Sont à jour de leur licence FFESSM, de leur papier d'identité (passeport valide au moins 6 mois après la date du championnat de référence visé), de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, d'un certificat médical signé d'un médecin du sport conformément au règlement international en vigueur
- ✓ S'engagent à signer et à respecter la charte d'éthique et de déontologie de la FFESSM

**Les sportifs intéressés doivent se signaler auprès de la DTN ([julia@ffessm.fr](mailto:julia@ffessm.fr)) avant le championnat de France Eau Libre et au plus tard le 22 juin 2023 et préciser la ou les compétitions supports à la réalisation des minimas.**

**OFFICIALISATION**

La liste des sportifs qui ont satisfait les conditions ci-dessus sera visée par les coachs nationaux fédéraux d'apnée eau libre puis ratifiées par le DTN **au plus tard le 6 septembre 2024**

## PARTICIPATION DE LA FFESSM

Rappel : les frais de participation sont à la charge des sportifs (déplacement, hébergement, restauration, entraînement et logistique sur site...).

La participation de la FFESSM est la suivante :

- Prise en charge de la licence CMAS
- Gestion des inscriptions
- Fourniture d'un tee shirt FFESSM France
- Apport de conseil du staff équipe de France Sénior à la condition que cela ne nuise pas au bon fonctionnement du collectif équipe de France

Fait à Marseille le 17 janvier 2023

Richard THOMAS  
Directeur Technique National de la FFESSM



### PERFORMANCES MASTER APNÉE EAU LIBRE

#### Rappel des catégories master au niveau de la CMAS en apnée

CMAS MASTER
MASTER 1 : 50-54 ans
MASTER 2 : 55-59 ans
MASTER 3 : 60-64 ans
MASTER 4 : 65-70 ans
MASTER 5 : + 70 ans

EPREUVE	MASTER 1 ET 2		MASTER 3 ET 4		MASTER 5	
	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
<b>POIDS CONSTANT</b>						
Monopalme	70 M	80 M	65 M	75 M	60 M	70 M
Bipalmes	65 M	75 M	60 M	70 M	55 M	65 M
Sans palme	50 M	60 M	45 M	55 M	45 M	55 M
<b>FIM</b>						
FIM	70 M	80 M	65 M	75 M	60 M	70 M